

RAPPORT N° 04/6-05  
au Conseil Municipal

OBJET

**CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS  
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2005**

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, vous avez approuvé le principe de la conclusion de Contrats d'Objectifs et Avenants à ceux existants avec les associations recevant des subventions communales dont le montant annuel est supérieur à 23 000,00 €, conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

Pour l'exercice 2005, une Convention sera établie avec chaque association dont la subvention inscrite au Budget Primitif est supérieure ou égale à 23 000,00 €.

Pour les associations suivantes, une Convention-type vous est proposée :

	(en euros)
ASSOCIATION AGIR CONTRE LE CHOMAGE	31 000,00
ASSOCIATION ANIMATION ET GESTION DU CENTRE CULTURE LECTURE ECRITURE	30 000,00
ASSOCIATION CANTA REUNION	50 000,00
ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTIONS	44 000,00
ASSOCIATION DE QUARTIER ROLAND GARROS	24 268,00
ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE	481 150,00
ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE-CLOTILDE SERVICES	30 000,00
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION EN MILIEU RURAL A LA REUNION	31 645,00
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT, L'ANIMATION SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE DE SAINT-FRANCOIS	41 960,00
ASSOCIATION PROXIMA	52 000,00
ASSOCIATION QUARTIER BELLEVUE - BRETAGNE	28 396,00
ASSOCIATION REUNIONNAISE D'EDUCATION POPULAIRE	48 784,00
ASSOCIATION SPORTIVE LA BRETAGNE	30 490,00
ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON	152 000,00
CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	115 861,00
CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DE DOMENJOD	40 037,00
CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DU CHAUDRON	179 259,00
CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF PRIMA	24 268,00
CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES DE SAINT-DENIS	35 067,00
CENTRE DES JEUNES FOOTBALLEURS DE LA VILLE DE SAINT-DENIS	30 490,00
CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN	358 390,00
CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES	30 000,00
CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE DE LA REUNION - GROUPEMENT REGIONAL DE LA COOPERATION, DE LA MUTUALITE ET DES ASSOCIATIONS	54 870,00

# RAPPORT N° 04/6-05

(en euros)

CLUB ANIMATION PREVENTION	1 206 421,00
COMITE ACTION SOCIALE DU PERSONNEL COMMUNAL	487 837,00
FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	172 981,00
FOYER DES JEUNES LA SOURCE	38 792,00
GROUPE FOWAR	50 000,00
GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION	400 000,00
L'ASSOCIATION DES PROJETS	60 000,00
MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	72 740,00
MISSION LOCALE NORD	213 375,00
NATATION SAINT-DENIS REUNION	29 868,00
OFFICE DEPARTEMENTAL DE LA CULTURE	75 000,00
OFFICE DIONYSIEN DU TEMPS LIBRE	500 000,00
OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE ET DES RETRAITES	140 000,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	137 507,00
SAINT-DENIS 2000	2 979 155,00
SAINT-DENIS ENFANCE	1 421 000,00
SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB	228 000,00
SOCIETE SPORTIVE JUNIORS DIONYSIENS	45 735,00
THEATRE VOLLARD	41 000,00
UNION FRANCAISE DES OEUVRES LAIQUES D'EDUCATION CIVIQUE	28 000,00

Je vous demande donc :

- d'approuver les Conventions à passer avec les associations précitées,
- de m'autoriser à signer ces actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA

1 2 0 6 4 2 1 , 0 0  
4 8 7 8 3 7 , 0 0  
1 7 2 9 8 1 , 0 0  
3 8 7 9 2 , 0 0  
5 0 0 0 0 , 0 0  
4 0 0 0 0 0 , 0 0  
6 0 0 0 0 , 0 0  
7 2 7 4 0 , 0 0  
2 1 3 3 7 5 , 0 0  
2 9 8 6 8 , 0 0  
7 5 0 0 0 , 0 0  
5 0 0 0 0 0 , 0 0  
1 4 0 0 0 0 , 0 0  
1 3 7 5 0 7 , 0 0  
2 9 7 9 1 5 5 , 0 0  
1 4 2 1 0 0 0 , 0 0  
2 2 8 0 0 0 , 0 0  
4 5 7 3 5 , 0 0  
4 1 0 0 0 , 0 0  
2 8 0 0 0 , 0 0

**DELIBERATION N° 04/6-05  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 17 décembre 2004**

**OBJET**

**CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS  
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2005**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-05 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(5 abstentions -dont 1 vote par procuration-)**

**ARTICLE 1**

Approuve les Conventions à passer avec l'Association Agir Contre le Chômage, l'Association Animation et Gestion du Centre Culture Lecture Ecriture, l'Association Canta Réunion, l'Association Cyclones Productions, l'Association de Quartier Roland Garros, l'Association Dionysienne d'Education Populaire, l'Association Lantouraz - Sainte-Clotilde Services, l'Association pour la Promotion en Milieu Rural à la Réunion, l'Association pour le Développement, l'Animation Sociale, Culturelle et Sportive de Saint-Francois, l'Association Proxima, l'Association Quartier Bellevue - Bretagne, l'Association Réunionnaise d'Education Populaire, l'Association Sportive la Bretagne, l'Association Sportive le Chaudron, le Centre d'Accueil Permanent Jacques Tessier, le Centre d'Animation Socio-Educatif de Domenjod, le Centre d'Animation Socio-Educatif du Chaudron, le Centre d'Animation Socio-Educatif Prima, le Centre de Loisirs des Jeunes de Saint-Denis, le Centre des Jeunes Footballeurs de la Ville de Saint-Denis, le Centre Dramatique Régional de l'Océan Indien, le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires, la Chambre Régionale de L'Economie Sociale de la Réunion - Groupement Régional de la Coopération, de la Mutualité et des Associations, le Club Animation Prévention, le Comite d'Action Sociale du Personnel Communal, le Foyer des Jeunes de Joinville, le Foyer des Jeunes la Source, le Groupe Fowar, le Groupement Local d'Employeurs pour la Médiation, l'Association des projets, la Maison de Quartier des Tamarins, la Mission Locale Nord, Natation Saint-Denis Réunion, l'Office Départemental de la Culture, l'Office Dionysien du Temps Libre, l'Office Dionysien du Troisième Age et des Retraités, l'Office Municipal des Sports, Saint-Denis 2000, Saint-Denis Enfance, Saint-Denis Football Club, la Société Sportive Juniors Dionysiens, le Théâtre Vollard, l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Civique.

**DELIBERATION N° 04/6-05**

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, **27 DEC. 2004**



**René-Paul VICTORIA**

Handwritten notes and signatures at the bottom right of the page.